

**Constitution du Comité de pilotage
pour le suivi des contrats de gérance
Délégation de Service Public
Eau et DSP Assainissement**

L'An Deux Mil Onze, le vendredi 16 décembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 5 décembre 2011.

PRÉSENTS : 11

M. Jacques	BANGOU	Président
M. José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Dominique	BIRAS	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué Communautaire

MANDANTS : 3**MANDATAIRES : 3**

Mme Suzelle SEVILLE M. Rosan RAUZDUEL M. Serge NIRELEP (A partir de 10h41)	M. José GUIOLET M. Patrick SELLIN M. Gérard DESTOUCHES
---	--

EXCUSÉS : 5

M. Eric JALTON
Mme Juliana FENGAROL
M. Franck PETIT
Mme Eliane VESPASIEEN (A partir de 10h41)
Mme Eliane GUIOUGOU (A partir de 11h03)

ABSENT : 1

M. Georges BREDDENT

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par Madame Betty SALBOT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2224-1 et suivants et R.2333-121;
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI ;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en date du 30 décembre 2008 ;
- VU la délibération n°10.12.09/116 du Conseil Communautaire de Cap Excellence en date du 14 décembre 2010 ;
- VU la délibération n°10.12.09/117 du Conseil Communautaire de Cap Excellence en date du 14 décembre 2010 ;

Considérant le rapport du Président ;

Les articles 11.6 des contrats de Délégation de Service Public (DSP) par Gérance des services Eau potable et Assainissement des Eaux usées prévoient la réunion d'un Comité de pilotage chaque trimestre.

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 –De fixer comme suit la composition du Comité de Pilotage chargé du suivi des contrats de gérance Délégation de Service Public (DSP) Eau potable et DSP Assainissement des Eaux usées :

- Les Membres de la Commission Eau et Assainissement de Cap Excellence ;
- Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint chargé du Développement Durable ;
- La Directrice des Services Eau et Assainissement ;
- Les Ingénieurs du Service Eau et Assainissement ;
- Le Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe ;
- Les Directeurs Généraux Adjointes de la Générale des Eaux Guadeloupe ;
- Le Chef d'Exploitation de la Gérance ;
- Tout membre expert en cas de besoin.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application pratique de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-A-Pitre, aux membres du Comité de pilotage et à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 29 DEC. 2011

Le Président

Jacques BANGOU



▪ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, le 29 DEC. 2011

▪ Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 29 DEC. 2011

▪ Délibération transmise à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-À-Pitre, le 29 DEC. 2011

▪ Délibération transmise aux membres du Comité de pilotage, le 29 DEC. 2011

▪ Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 29 DEC. 2011